



Ordonnance de télécom CRTC 2006-213

Ottawa, le 16 août 2006

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
TELUS Communications Company	Entente relative à la fourniture du service 9-1-1 provincial	8340-T66-200609761	le 1 ^{er} août 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>

